



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE COMPLEMENTAIRE GEMAPI 2023

# Le Mot du Président

Cette année 2023 a permis de confirmer au combien nous sommes dans le temps long pour essayer de résoudre les problèmes d'érosion et de ruissellement dans les communes de la CCPO. Les études lancées en 2022 avancent mais nécessitent beaucoup d'implication des élus et des services pour mener une politique d'aménagement des terres agricoles en accord avec le monde agricole et les propriétaires de parcelles. Une belle réalisation avec la combe Saint Jean après 5 ans d'études. D'autres projets anciens sont plus difficiles à aboutir comme la combe de Fausse à Marennes. Depuis 2018, les agents du SMAAVO travaillent avec efficacité et implication.

Michel BOULUD

Organisation et  
fonctionnement  
Page 3

Bilan 2023  
Page 11

Annexes  
Page 20



# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT



**Le territoire**

**page 4**

**Les compétences**

**page 5**

**La gouvernance**

**page 8**

**Le bureau**

**page 7**

**L'équipe**

**page 8**

**Le fonctionnement financier**

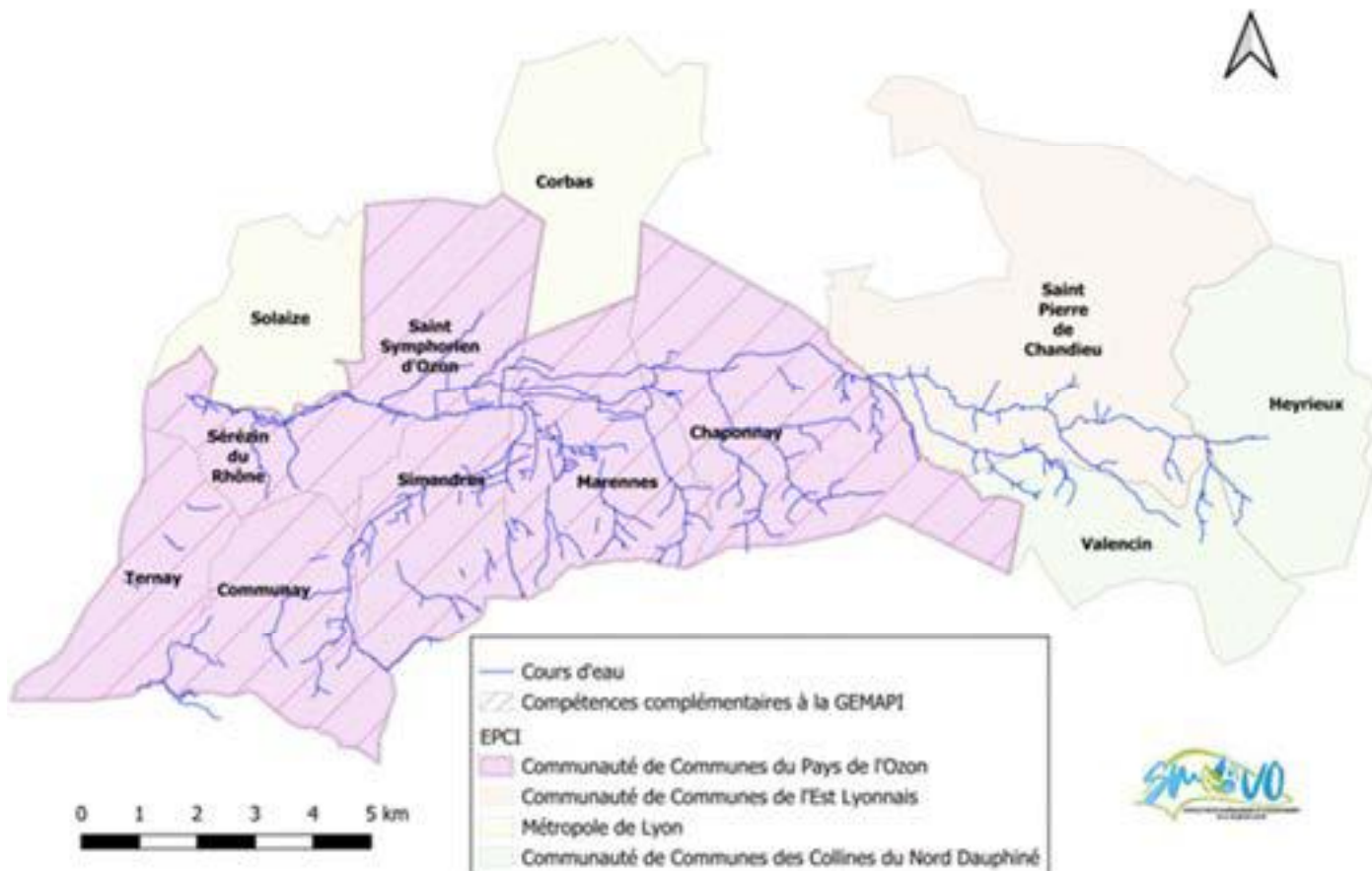
**page 9**

**Les partenaires**

**page 10**

## LE TERRITOIRE

Communes concernées par les compétences complémentaires à la GEMAPI



Le secteur Est de l'agglomération lyonnaise dans lequel s'inscrit le territoire du SMAAVO présente une vaste plaine fluvio-glacière colonisée à la fois par la ville, les activités industrielles et commerciales, les infrastructures de transport et l'agriculture céréalière. Quelques buttes morainiques marquent le paysage et peuvent être le siège de phénomène d'érosion lors d'orages d'été. Le secteur du val d'Ozon formé d'un plateau dont les coteaux font face au Rhône est particulièrement sensible à ce phénomène.

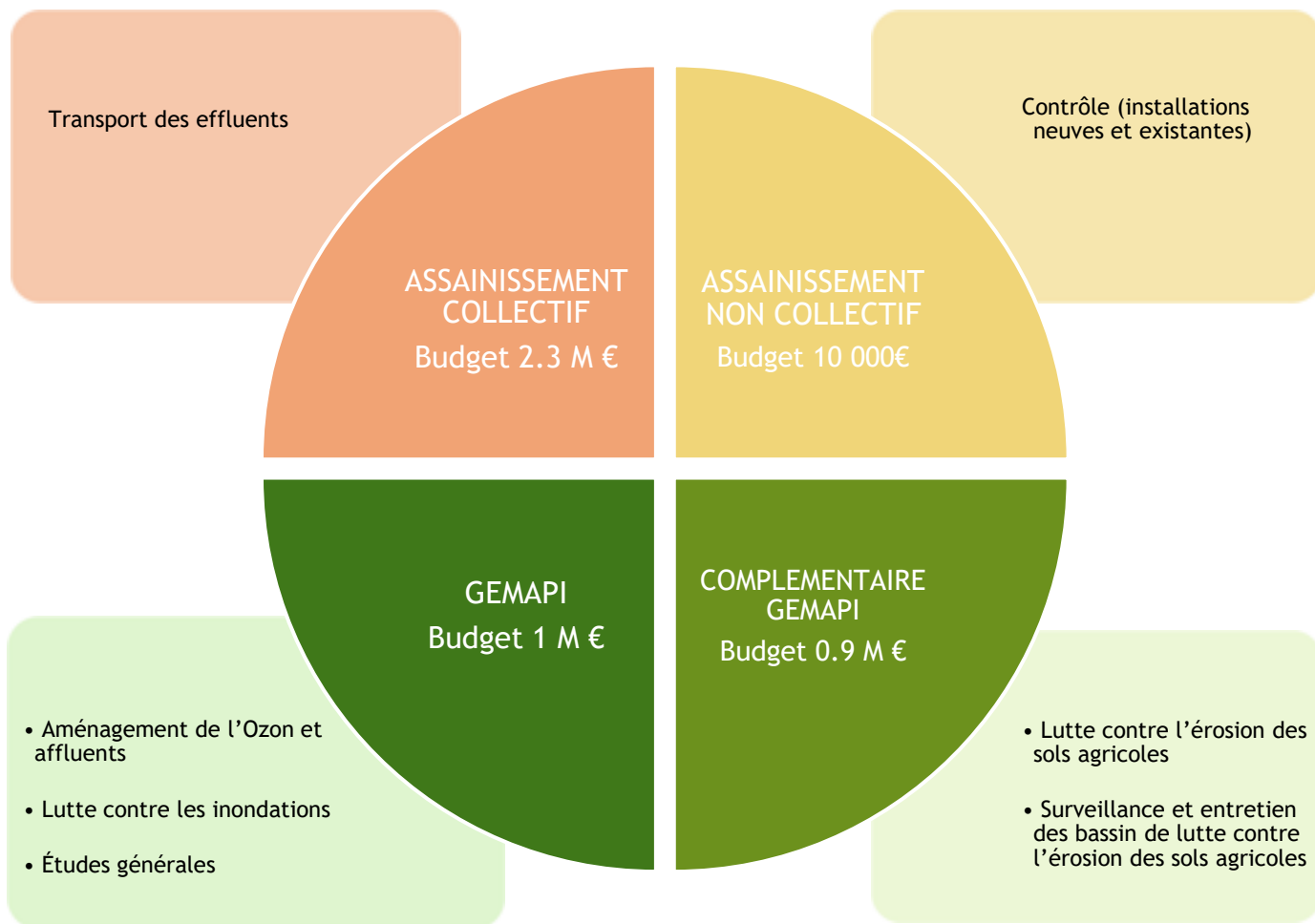
Le territoire du SMAAVO connaît des phénomènes de coulées de boue liées à l'entraînement des parties les plus fines par les ruissellements d'eaux de pluies sur terrains nus. Ces coulées de boue se déversent sur les voiries et dans les réseaux d'assainissement pluvial, provoquant des dégâts importants. La conjonction de la géographie du territoire, de son climat et de l'arrivée d'orages d'été sur terrains nus après les moissons explique ces phénomènes.

Seule la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a adhéré au SMAAVO pour la compétence Complémentaire.



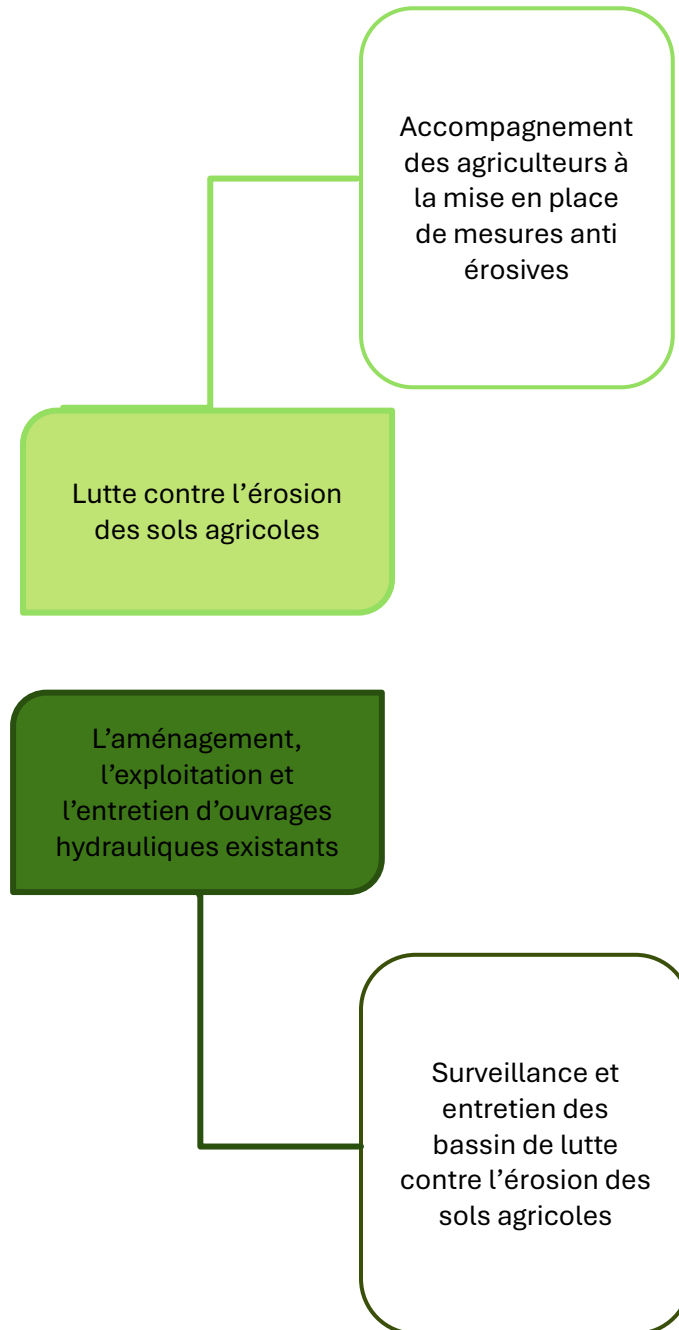
## LES COMPETENCES

A l'origine chargé de gérer uniquement le transport des effluents, le SMAAVO a vu ses missions évoluer en 2018. Elles s'articulent aujourd'hui autour de 4 axes majeurs.





La compétence complémentaire peut se diviser en deux ITEMS principaux :



## LA GOUVERNANCE

Conformément à ses statuts, le SMAAVO est administré par un comité syndical composé de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants, répartis dans les 4 collèges correspondant aux 3 compétences (Assainissement, GEMAPI et Complémentaire GEMAPI).



### ASSAINISSEMENT

13 délégués

- 10 communes
- 3 MDL



### GEMAPI

12 délégués

- 1 CCEL
- 2 Coll'ines
- 7 CCPO
- 2 MDL



### COMPLEMENTAIRE GEMAPI

7 délégués

- 7 CCPO

### Le collège Complémentaire-GEMAPI - détails

7 délégués désignés par l'intercommunalité adhérente

Tim ABELLAN	CCPO
Pierre BALLELIO	CCPO
Mireille BONNEFOY	CCPO
Michel BOULUD	CCPO
Jean-Philippe CHONE	CCPO
Cécile SUBRA	CCPO
Mattia SCOTTI	CCPO

### La compétence Complémentaire GEMAPI (article L.211-7 du CEnv)

- 4° - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6° - La lutte contre la pollution :
  - Les études de pollutions agricoles et industrielles à l'échelle du bassin versant, l'élaboration de plan de réduction des apports polluants, la gestion des flux de polluants
  - La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau, en particulier la lutte contre les pollutions diffuses
- 10° - l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages hydrauliques existants (bassins de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)



## LE BUREAU

• **Président**

**Michel BOULUD**



• **1<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Relations avec les collectivités adhérentes et les usagers*

**Nicolas VARIGNY**



• **2<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Finances et Marchés Publics*

**Raphaël IBANEZ**



• **3<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Suivi du volet Inondations*

**Pierre BALLELIO**



• **4<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Suivi de la compétence Assainissement*

**Jean-Luc SAUZE**



• **5<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Suivi du volet Gestion des Milieux Aquatiques*

**Jean-Luc ROCAVIVE**



• **6<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Suivi du volet lutte contre l'érosion des sols*

**Christian GAMET**



• **7<sup>e</sup> Vice-Président**  
*Délégué à la communication*

**Mattia SCOTTI**



• **Membre non VP**

**Michèle EDERY**



• **Membre non VP**

**Bernard JULLIEN**







## LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMAAVO viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que des subventions.

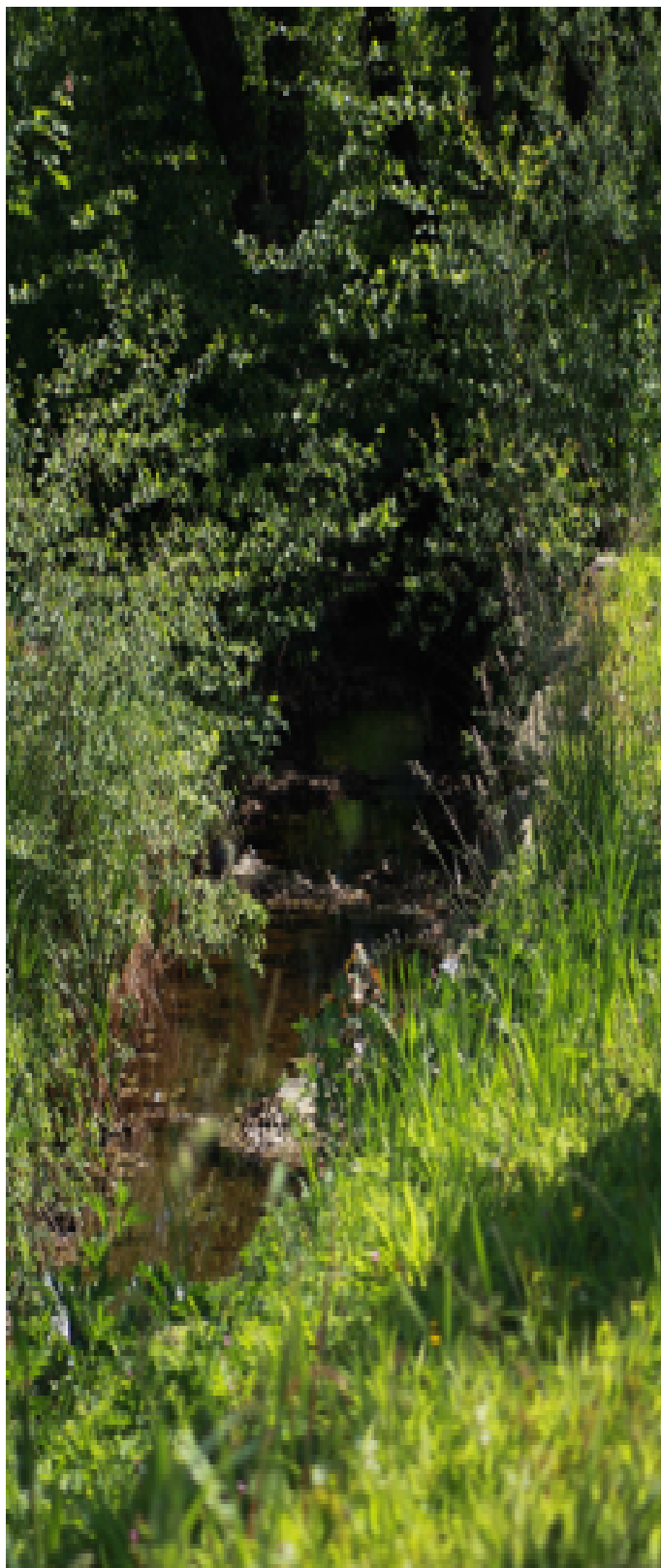
### Les participations des structures

#### **Compétence complémentaire GEMAPI :**

Une délibération du comité syndical fixe pour l'année à venir le montant de la contribution de la CCPO, établit en fonction des besoins de financement.

### Les subventions

La plupart des actions engagées par le SMAAVO bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SMAAVO sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, le Département et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.



## LES PARTENAIRES



La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMAAVO

### Les partenaires institutionnels :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- Le Département du Rhône ;
- La Direction Départementale des Territoires ;
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- Etc.

### Les partenaires locaux :

- Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
- Des syndicats agricoles ;
- Les syndicats intercommunaux d'eau ;
- Etc.

### Les partenaires techniques :

- La Chambre d'Agriculture du Rhône ;
- La Fédération Départementale de Pêche ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;
- Etc.

Le SMAAVO constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques

# BILAN 2023



**Les réunions**

**page 12**

**Les marchés**

**page 15**

**La compétence Complémentaire GEMAPI**

**page 16**

**Fonctionnement**

**page 16**

**Investissement**

**page 17**

**Annexes**

**page 18**



## LES REUNIONS

### Comités syndicaux

#### Comité du 2 février 2023

- Débat d'orientations budgétaires 2023
- Point marchés publics

#### Comité du 23 mars 2023

- Approbation des comptes de gestion
- Approbation des comptes administratifs
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Validation des remboursements de charges à caractère général et des charges de personnels des budgets annexes au budget principal
- Vote des participations statutaires 2023

#### Comité du 28 septembre

- Point Secrétariat/Finances
  - Délibération – compte rendu précédent
  - Délibération – DM
  - Délibération – Règlement budgétaire et financier
  - Délibération – Passage M57
  - Délibération – Durée amortissements M57
  - Délibération - Cotisations supplémentaire Gémapi
- Point RH
  - Délibération – Indemnités fonctions élus – modifications
  - Délibération – Référent déontologue élus
  - Point recrutements
- Point Marchés Publics
  - Point sur les contentieux en cours
  - Point sur les marchés attribués depuis dernier comité

#### Comité du 11 octobre 2023

- Point Secrétariat/Finances
  - Délibération – Changement adresse siège social
  - Délibération – Convention mise à disposition salles Simandres
  - Délibération – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Point RH
  - Délibération – Création d'un emploi non permanent – contrat de projet chargé de mission inondations



○ Délibération – Création de 2 postes non permanents pour accroissement d'activité temporaire

- Point remplacement technicien ANC
- Point assainissement
  - Présentation par Suez du rapport annuel de l'assainissement
  - Délibération – Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS)
  - Délibération - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS)
- Point GEMAPI
  - Délibération - Acquisition parcelle AS141 – Le Bas du Pontet
  - Délibération – Acquisition parcelles Combe de Fausses Marennes

## Bureaux syndicaux

### Bureau du 20 janvier 2023

- Débat d'orientations budgétaires 2023

### Bureau du 24 février 2023

- Approbation des comptes de gestion
- Approbation des comptes administratif
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Validation des remboursements de charges à caractère général et des charges de personnels des budgets annexes au budget principal
- Vote des participations statutaires 2023

### Bureau du 2 juin 2023

- Point sur l'obligation de réponses du Smaavo concernant les demandes d'urbanisme
- Point sur la zone humide de Chaponnay
- Retour sur la stratégie locale risque inondation
- Point sur la régularisation des déversoirs d'orage

### Bureau du 8 septembre 2023

- Point Secrétariat/Finances
  - Délibération – compte rendu précédent
  - Délibération – DM
  - Délibération – Règlement budgétaire et financier
  - Délibération – Passage M57
  - Délibération – Durée amortissements M57
  - Délibération - Cotisations supplémentaire Gémapi
  - Point prospective financière
- Point RH



o Délibération – Indemnités fonctions élus – modifications

- o Délibération – Référent déontologue élus
- o Point recrutements
- o Remplacement Mr Linage Yves
- Point Marchés Publics
  - o Point sur les contentieux en cours
  - o Point sur les marchés attribués depuis dernier comité
- Point Plaquettes Communication



## LES MARCHES

OBJET DU MARCHÉ	TYPE DE MARCHÉ	IDENTIFIANT TRESORERIE	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT
<b>Etude faisabilité Erosion sol</b>	MAPA	2023ETEROSION	CANAL DE PROVENCE	34 800 € TTC

MAPA - Marchés Passés selon la Procédure Adaptée

AC - Accord Cadre

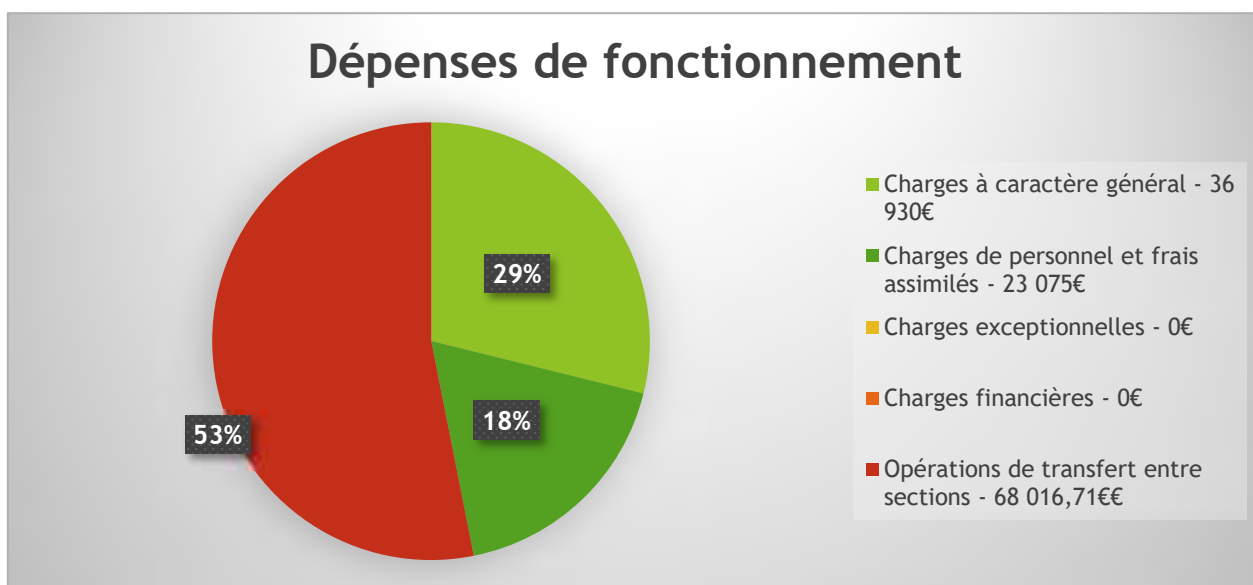
BCC - Marchés à Bons de Commande



## LA COMPETENCE COMPLEMENTAIRE – FONCTIONNEMENT

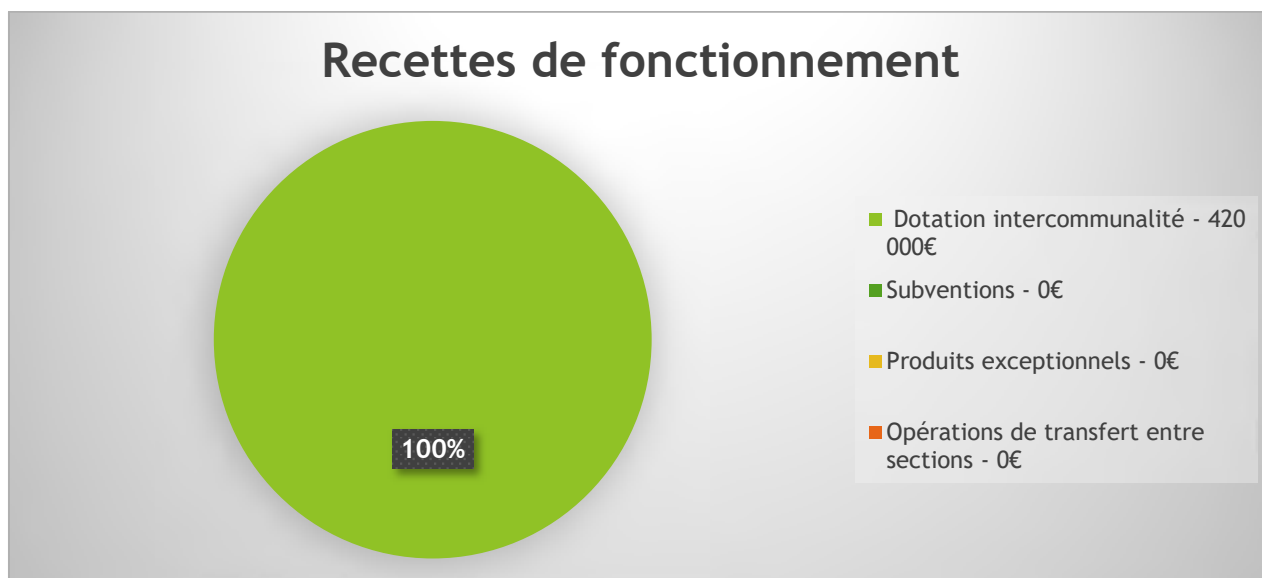
### Dépenses de fonctionnement : 128 021€

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 128 021€. En excluant les opérations d'ordre de virement entre sections, les dépenses de fonctionnement réelles sont de 60 005€.



### Recettes de fonctionnement : 420 000€

Les recettes de fonctionnement sont uniquement liées à la dotation de l'intercommunalité CCPO.

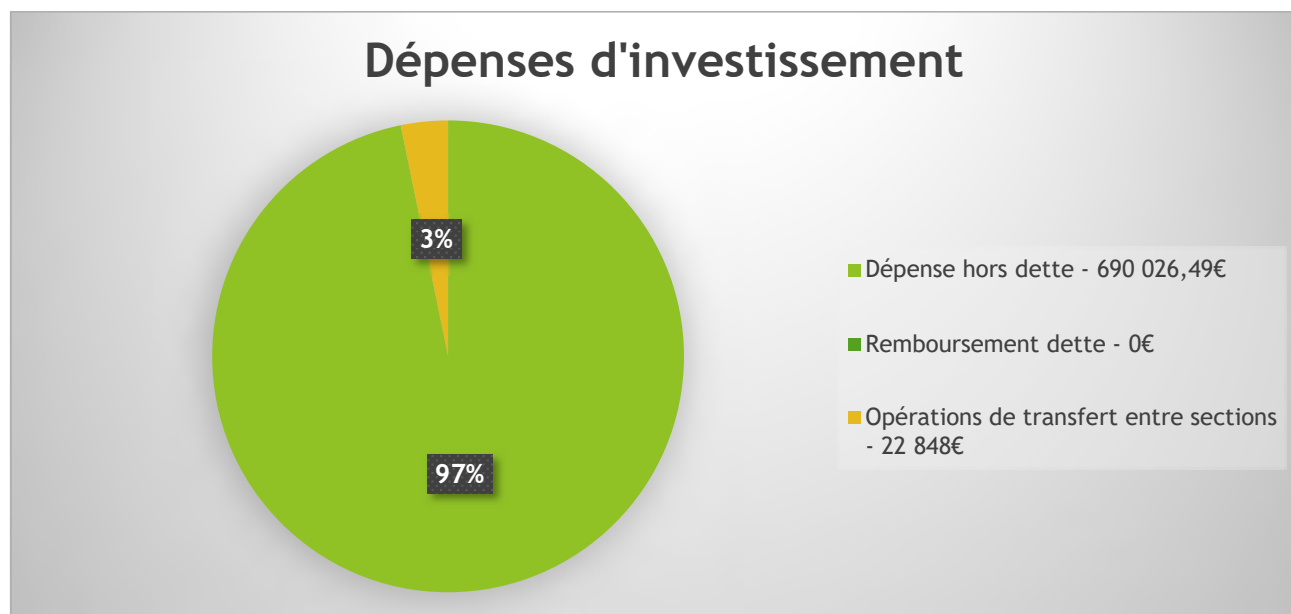


Le détail des actions réalisées par le SMAAVO est présenté en annexe

## LA COMPETENCE COMPLEMENTAIRE – INVESTISSEMENT

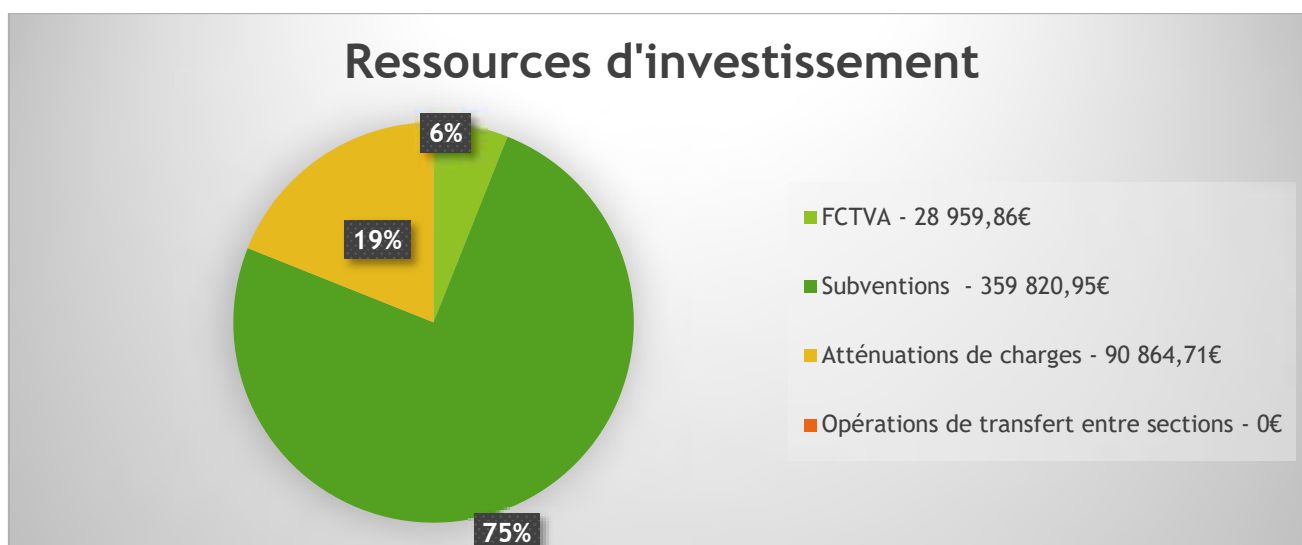
### Dépenses d'investissement : 712 874€

La majorité des dépenses réelles d'investissement a été consacrée à la réalisation des travaux de la combe St Jean.



### Recettes d'investissement : 479 646€

La majorité des recettes en investissement provient de la subvention CATNAT pour la réalisation des travaux de la Combe St Jean



Le détail des actions réalisées par le SMAAVO est présenté en annexe



## SOMMAIRE DES ANNEXES

### COMPLEMENTAIRE - Fonctionnement

L'entretien des bassins de rétention liés au ruissellement agricole.....20

MAEC ..... 22

### COMPLEMENTAIRE - Investissement

Travaux Combe St Jean..... 23

Etude érosion 4 bassins versant.....24



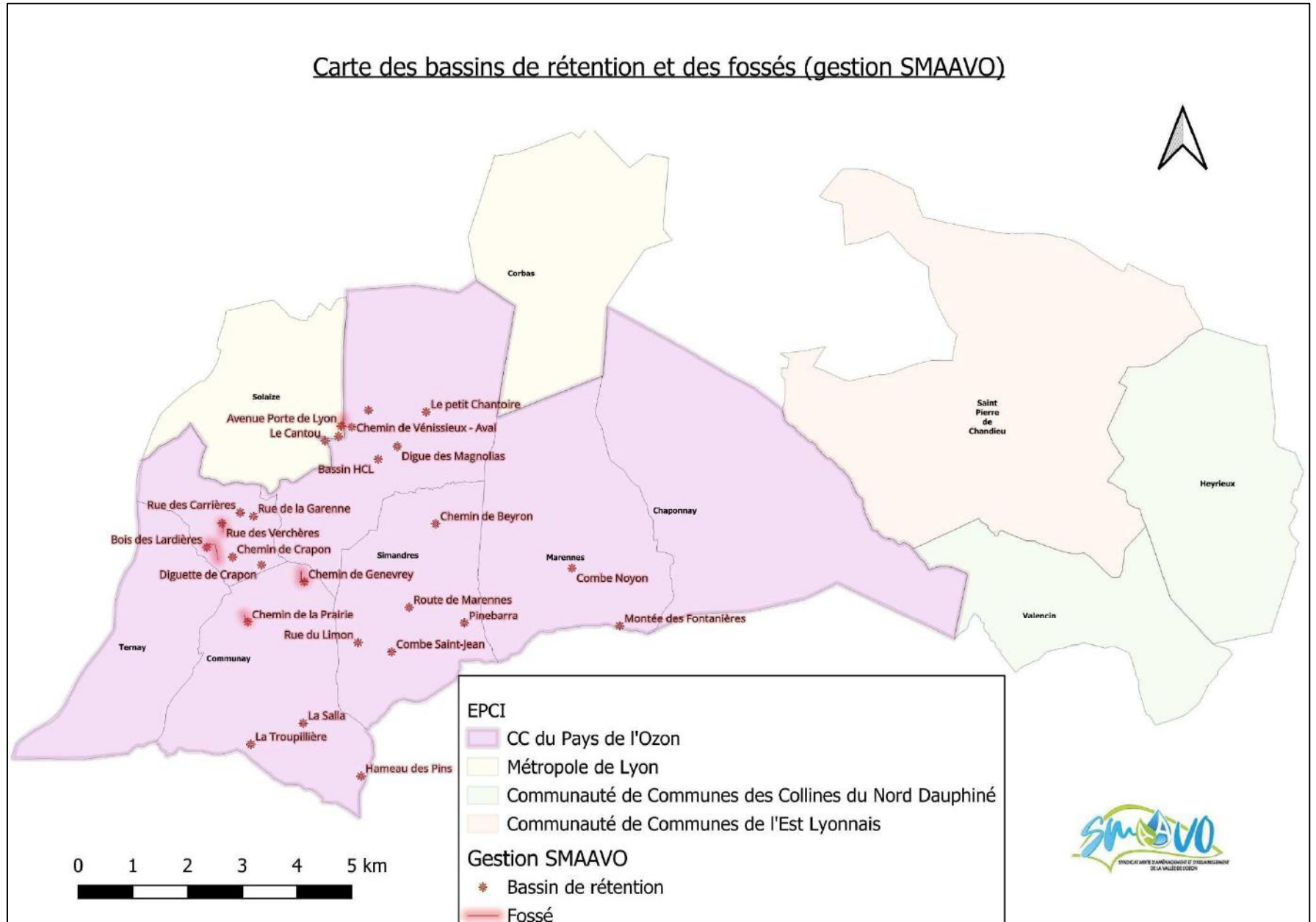
## L'ENTRETIEN DES BASSINS DE RETENTION LIES AU RUISSELLEMENT AGRICOLE

Le SMAAVO a en gestion 24 bassins de rétention et 4 retenues sèches.

Commune	Nom	Type	Entretien	type entretien	PROPRIÉTAIRE	PARCELLE - Section	PARCELLE - Numéro
Communay	La Salla	Bassin	Annuel	fauche mécanique	Commune	ZE	124
Communay	Noue du Hameau des Pins	Fossé	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZH	200
Communay	La Troupillère	Bassin	Annuel	fauche mécanique	Commune	ZE	4
Communay	Chemin de la prairie	Bassin	Annuel	fauche mécanique	Commune	ZL	111,110
Communay	Chemin de Genevrey et fossé	Bassin	Annuel	fauche mécanique	Commune	ZA	69
Communay	Hameau des Pins	Bassin	Biannuel	fauche manuelle	Commune	ZH	153
Sérézin-du-Rhône	Rue de la Garenne	Bassin	?	?	MARAS Henri	B	283
Sérézin du Rhone	Rue des Carrières	Bassin	Annuel	fauche manuelle	Commune	B	607
Sérézin-du-Rhône	Bois des Lardières	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	B	1191
Sérézin-du-Rhône	Merlon des Crapons	Retenue sèche	Annuel	fauche manuelle	Commune	ZA	8, 11, 14, 34 et 25
Sérézin-du-Rhône	Rue des Verchères et fossé	Bassin	Annuel	fauche manuelle	domaine public	B	
Sérézin-du-Rhône	Chemin de Crapon	Bassin	Annuel	fauche manuelle	Commune	B	1058
Marennes	Montée des Fontagnières	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	C	1714;1716
Marennes	Combe Noyon	Bassin	Annuel	fauche manuelle	Commune	C	1660;62;65;54
Saint-Symphorien-d'Ozon	Le Petit Chantoire	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZD	62
Saint-Symphorien-d'Ozon	RN7 Avenue porte de Lyon et fossé	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZB	77
Saint-Symphorien-d'Ozon	Cantou	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZB	110
Saint-Symphorien-d'Ozon	Chemin de Venissieux (amont)	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	AE	85
Saint-Symphorien-d'Ozon	Chemin des Gagères (venissieux aval)	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZE	1
Saint-Symphorien-d'Ozon	Croix Rouge	Bassin	Biannuel	fauche mécanique	Commune	ZB	81
Saint-Symphorien-d'Ozon	Les Magnolias	Bassin	Biannuel	fauche manuelle	CCPO?	ZE	88
Saint-Symphorien-d'Ozon	HCL (collège)	Bassin	Biannuel	fauche manuelle	CCPO	AH	26
Saint-Symphorien-d'Ozon	Merlon des Magnolias	Retenue sèche	Biannuel	fauche mécanique	PRESTAL LOUIS	ZE	88
Saint-Symphorien-d'Ozon	Merlon Clos de la roche (vers bassin Magnolias)	Retenue sèche	Tri-annuel	fauche manuelle	PICOT	ZE	28
Simandres	Route de Marennes	Bassin	Annuel	fauche mécanique	Commune	ZD	206
Simandres	Combe Saint Jean	Retenue sèche	Biannuel	fauche manuelle	CCPO	AD	26,47
						ZD	41
Simandres	Rue de Limon	Bassin	Biannuel	fauche manuelle	Commune	AC	23
Simandres	Pinnebarra	Bassin	Annuel	fauche manuelle	Commune	ZC	61
Simandres	Chemin de Beyron	Bassin	Annuel	fauche manuelle	domaine public	ZX	

En 2023, l'entretien de ces bassins (fauche) s'est élevé à 19 000€ TTC.

Carte des bassins de rétention et des fossés (gestion SMAAVO)





## MAEC

Dans le cadre du PAEC Métropolitain 2017-2022, les agriculteurs travaillant des parcelles présentant un risque lié à l'érosion des sols agricoles pouvaient contracter avec le SMAAVO afin de bénéficier d'aides financières en contrepartie de changement de pratiques culturales et/ou implantation de bandes enherbées sur les parcelles concernées.

Le nouveau PAEC ayant pris du retard, il avait été convenu la possibilité de prolonger ces conventions sur une année supplémentaire.

En 2023, 7 agriculteurs ont décidé de rester dans le dispositif.

Le montant total versé s'élève à 10 019.66€, en fond propre SMAAVO.

Dénomination	Commune	Année	Annuité 1
Monsieur Alain Gabriel VALANCIN	CHAPONNAY	2017	3 348,66 €
Monsieur Gilbert Jean-Louis BARNACHON	COMMUNAY	2017	2 479,50 €
Monsieur Dominique SUBLET	FEYZIN	2017	1 606,50 €
Monsieur Michel André COLIN	ST SYMPHORIEN D'OZON	2017	504,00 €
Monsieur Guy BOREL	SIMANDRES	2017	927,00 €
Monsieur Fabrice SABELLICO	CHAPONNAY	2017	301,50 €
Monsieur Brunon DESCHAMP	SIMANDRES	2017	852,50 €

## TRAVAUX COMBE ST JEAN

La Combe Saint Jean, située dans la commune de Simandres, au sud de l'autoroute A46, a connu une transformation importante autrefois. Elle a été convertie en bassin de rétention des eaux grâce à la création d'une retenue sèche en travers. L'objectif était de protéger les biens et les personnes en aval contre les inondations.

Cependant, au fil des ans, la retenue sèche s'est fragilisée et a fini par rompre lors des crues de 2018. Elle ne pouvait donc plus jouer son rôle de rétention.

Ainsi, à la fin de l'année 2022, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO) a engagé des travaux pour réparer cette digue de manière durable. La combe a également été curée afin de rétablir le volume de stockage d'eau, qui représente près de 4200 m<sup>3</sup>. Les berges en rive droite ont été consolidées avec un enrochement pour soutenir l'allée de la Combe Saint Jean en surplomb.

Le maître d'œuvre de l'opération est Hodi Ingénierie et le marché de travaux a été attribué à l'entreprise RAMPA pour des montants respectifs de 32 460€ TTC et 540 000€ TTC.

Les travaux ont démarré fin 2022 et ont été terminés fin 1<sup>er</sup> semestre 2023.



Avant travaux



Pendant les travaux





## ETUDE EROSION 4 BASSINS VERSANT

Les communes de Marennes, Simandres, Chaponnay et Saint-Symphorien-d'Ozon font face à de nombreuses inondations et coulées de boue lors d'événements pluvieux intenses.

L'objectif de cette étude est de proposer des aménagements hydrauliques à mettre en place sur les parcelles agricoles, pour gérer les eaux de ruissellement et les matériaux (sédiments) transportés, afin de réduire/supprimer le risque d'inondation des habitations ainsi que les coulées de boue, tout en préservant les terres agricoles.

Le marché a été attribué fin 2022 à la Société du Canal de Provence pour un montant de 34 800€ TTC. Elle est découpée de la façon suivante :

- Phase 1 : recueil des données existantes
- Phase 2 : Expertise de terrain et diagnostic
- Phase 3 : Propositions d'aménagements
- Phase 4 : Définition des aménagements au stade AVP.

La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 26 janvier 2023.

Deux réunions techniques en présence des élus les 12 juillet et 11 septembre.

Les COPILs de fin de phase ont eu lieu :

- Phase 1 : 17 avril 2023
- Phase 2 et 3 : 9 novembre 2023





Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon  
70, rue Ste Marguerite  
69360 SIMANDRES

Tel : 04.78.02.30.78  
Site internet : [www.smaavo.fr](http://www.smaavo.fr)

